



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 6 novembre 2018 à 11 h 15 et à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Louise Boudrias, Isabelle N. Miron, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier ainsi que Jean Audet, Catherine Bellemare, Gilles Desjardins, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, Martin Lapointe, Catherine Marchand, Marc Phaneuf et Jacques Tremblay.

CP20181106-P1 ÉTAT DE SITUATION – CONTRIBUTION DES PROMOTEURS (« FRAIS DE CROISSANCE »)

11 h 15 – Mot de la Direction générale.

Madame Catherine Marchand présente un état de situation sur la contribution des promoteurs (« frais de croissance »).

Dans un premier temps, sont abordés les pouvoirs habilitants conférés par le législateur québécois, les principales activités réalisées (études Léger, Recherche, Stratégie, Conseil - Avril 2017, premier examen des modalités d'application, été 2017, présentation au comité formé de la Chambre de commerce (CCG) et de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation (APCHQ) en décembre 2017, mandat d'accompagnement à un économiste-conseil de juin 2018, première ébauche d'un projet de règlement en septembre 2018).

Sont par la suite soumises, les conclusions préliminaires.

L'obligation de procéder par entente, la nécessité de démontrer le lien entre une intervention (lire un projet) et la prestation accrue de services municipaux, la difficulté d'inclure des travaux d'amélioration (la législation ne traitant que de « modification ») alors que la Ville de Gatineau a un important déficit en infrastructures, se révèlent très complexes et se traduiront par un processus administratif lourd à gérer.

Cette complexité et cette lourdeur avaient été appréhendées lors du dépôt du projet de loi et les préoccupations, et les souhaits de la Ville de Gatineau avaient été communiqués dans le cadre du mémoire déposé lors des consultations publiques.

Un comité de travail Ville/ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sera formé pour mettre à profit l'expertise des équipes, en vue de mettre en place un règlement permettant à la Ville de Gatineau de se prévaloir de ces pouvoirs législatifs compte tenu du contexte frontalier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des demandes sont faites pour une mise à jour d'une étude présentée en novembre 2012, sur les coûts du développement domiciliaire en vue d'une présentation ultérieure et pour obtenir une copie de l'étude Léger, Recherche, Stratégie, Conseil - Avril 2017.

Lors de la prochaine mise à jour du dossier, l'ensemble des études sera disponible.

Le comité plénier public est suspendu à 12 h 10.

Reprise du comité plénier public à 13 h.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin a quitté son siège.

CP20181106-P2

CONVERSION AU DEL DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

13 h – Monsieur Jean Audet, accompagné de messieurs André Turgeon et Jacques Tremblay, présente le dossier de conversion à l'éclairage DEL (Diode Électro Lumineuse) pour le domaine public.

Il y a sur le territoire de la ville de Gatineau, 21 000 lampadaires (15 400 de type Cobra et 5600 de type décoratif).

Les économies d'énergie sont estimées entre 757 000 \$ (15 400 lampadaires) et 970 000 \$ (21 000 lampadaires). De plus, il y a une réduction des coûts d'entretien estimé de 385 000 \$ à 440 000 \$ par année.

Les coûts pour le projet de conversion des 15 400 lampadaires de type Cobra avec les travaux de remplacement sont estimés à 6 760 000 \$. À ces coûts, la Ville pourrait inclure un système intelligent de gestion de l'éclairage. Le coût d'un tel système est estimé à 3 234 000 \$.

Le coût total du projet de conversion intégrant le système intelligent de gestion de l'éclairage est estimé à 10 244 000 \$, représentant une économie annuelle de 1 198 000 \$ qui serait amorti sur 8.5 années.

RECOMMANDATIONS :

CP-2018-INFRA-007

- Adopter le projet de conversion au DEL de l'éclairage public des 15 400 lampadaires de type Cobra intégrant le système intelligent de gestion de l'éclairage;
- Adopter un budget de 10 244 000 \$ (montant sans les taxes) pour permettre la réalisation du projet de conversion au DEL de l'éclairage public intégrant le système intelligent de gestion de l'éclairage;
- Financer le règlement d'emprunt sur une période de 10 ans et renflouer le règlement d'emprunt à même les économies, et ce, à partir de l'exécution complète des ouvrages;
- Autoriser le Service des ressources humaines à procéder à l'embauche d'une ressource permanente pour assurer la viabilité de ce projet d'optimisation de l'éclairage public et le financer à même les économies dégagées du projet de conversion au DEL (financé sur trois ans à même ce projet).

CP-2018-INFRA-008

Autoriser le Service des infrastructures à apporter des modifications au devis normalisé afin d'inclure la norme DEL – 3 000 K concernant l'éclairage public sur le territoire de la ville de Gatineau.

CP-2018-INFRA-009

Autoriser le Service des infrastructures à effectuer les approches requises auprès de la Fédération québécoise des municipalités afin d'en arriver à une entente sur le programme d'achat regroupé et services professionnels, procéder à la planification et à la réalisation de ce projet de conversion au DEL/système intelligent.

CP-2018-INFRA-010

Autoriser le Service des infrastructures à analyser la possibilité d’y ajouter d’autres options pouvant bénéficier aux besoins de la Ville de Gatineau et aux citoyens.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Demande est faite pour modifier la recommandation **CP-2018-INFRA-008** comme suit :

« Autoriser le Service des infrastructures à apporter des modifications au devis normalisé afin d’inclure la norme DEL – 3 000 K et des modules intelligents concernant l’éclairage public sur le territoire de la ville de Gatineau, et ce, autant pour la Ville de Gatineau que pour les promoteurs ».

La modification est acceptée à l’unanimité.

Ces modules intelligents seront intégrés au devis normalisé.

Demande est faite pour connaître les villes où les promoteurs ont l’obligation d’installer de l’éclairage DEL avec ou sans modules intelligents.

Les recommandations **CP-2018-INFRA-007**, **CP-2018-INFRA-008 modifiée**, **CP-2018-INFRA-009** et **CP-2018-INFRA-010** sont acceptées à l’unanimité.

Les projets de résolution et de règlement d’emprunt découlant de ces recommandations seront présentés à un conseil municipal ultérieur.

Fin du comité plénier public à 14 h 10.